

Travaux du projet de La Bassée : ils commencent!

Lettre n°3 – Février 2022

Le projet de La Bassée, mis en œuvre par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, vise à la fois à aménager les espaces en amont de la région parisienne pour retenir l'eau des crues, mais aussi à valoriser un écosystème unique.

Cet espace endigué de 360 hectares reconstituera les habitats typiques de la vallée alluviale de La Bassée. Sa finalisation est prévue en 2024. 8 autres espaces endigués suivront.

En juillet dernier, nous vous tenions informés sur l'évolution des travaux préparatoires, avec notamment l'éradication de la renouée du Japon et les fouilles archéologiques.

À présent, dans ce numéro, place aux travaux de valorisation écologique avec les travaux d'aménagement des frayères. Les travaux de défrichement et d'éradication de la renouée du Japon s'achèveront également après la pause hivernale.

Bonne lecture!



L'aménagement des frayères

Depuis janvier, Seine Grands Lacs poursuit la mise en œuvre des mesures de compensation écologique, avec une nouvelle mesure clé: l'aménagement de frayères. Explications...

L'aménagement des frayères fait partie intégrante des mesures compensatoires des travaux du projet de La Bassée. Les frayères reconstituées sont composées de plages sablo-graveleuses avec une présence de fonds pierreux permettant à des espèces telles que les barbeau, chabot, vandoise, hotu, chevaine, loche de rivière, lamproie de planaire ou encore le goujon, de pondre leurs œufs.

Une frayère, késako?

C'est un lieu aquatique où les poissons se reproduisent. Souvent situées sur les fonds sableux ou vaseux des rivières, fleuves ou étangs, les frayères peuvent être constituées de végétations ou de sables graveleux.

Elles sont peu profondes et permettent ainsi aux femelles d'y déposer leurs œufs. Les mâles viennent ensuite y déposer leur semence pour les féconder, la reproduction de ces espèces étant principalement externe. Ces emplacements sont indispensables à la pérennité de ces espèces et à leur reproduction.

Les étapes des travaux

Nécessaire au chantier à venir, un quai de déchargement doit être aménagé dans le périmètre du projet, en bordure de Seine, en amont de l'entrée de l'un des étangs (voir plan).

Il sera situé en amont d'une frayère. Celle-ci risque d'être perturbée par la construction du quai. Une nouvelle frayère a ainsi été aménagée, à proximité, pour créer de nouveaux refuges potentiels, et donc assurer la reproduction des espèces locales. Au total: ce sont 260 mètres linéaires de frayères sur ce périmètre!

Le quai de déchargement

À terme, le quai de déchargement permettra d'affrêter la majorité des matériaux nécessaires au chantier, ce qui permet de privilégier la voie fluviale. Ce afin d'éviter l'encombrement du trafic routier, et dans un souci de réduction de l'empreinte carbone des transports.

Il s'agit d'un engagement fort de Seine Grands Lacs en matière de chantier responsable.

L'aménagement des frayères

• L'évacuation des dalles béton

Pour construire ces nouvelles frayères, il faut au préalable évacuer les dalles en béton qui se trouvent sur les berges. Elles sont actuellement semi-immergées et recouvertes de végétation.

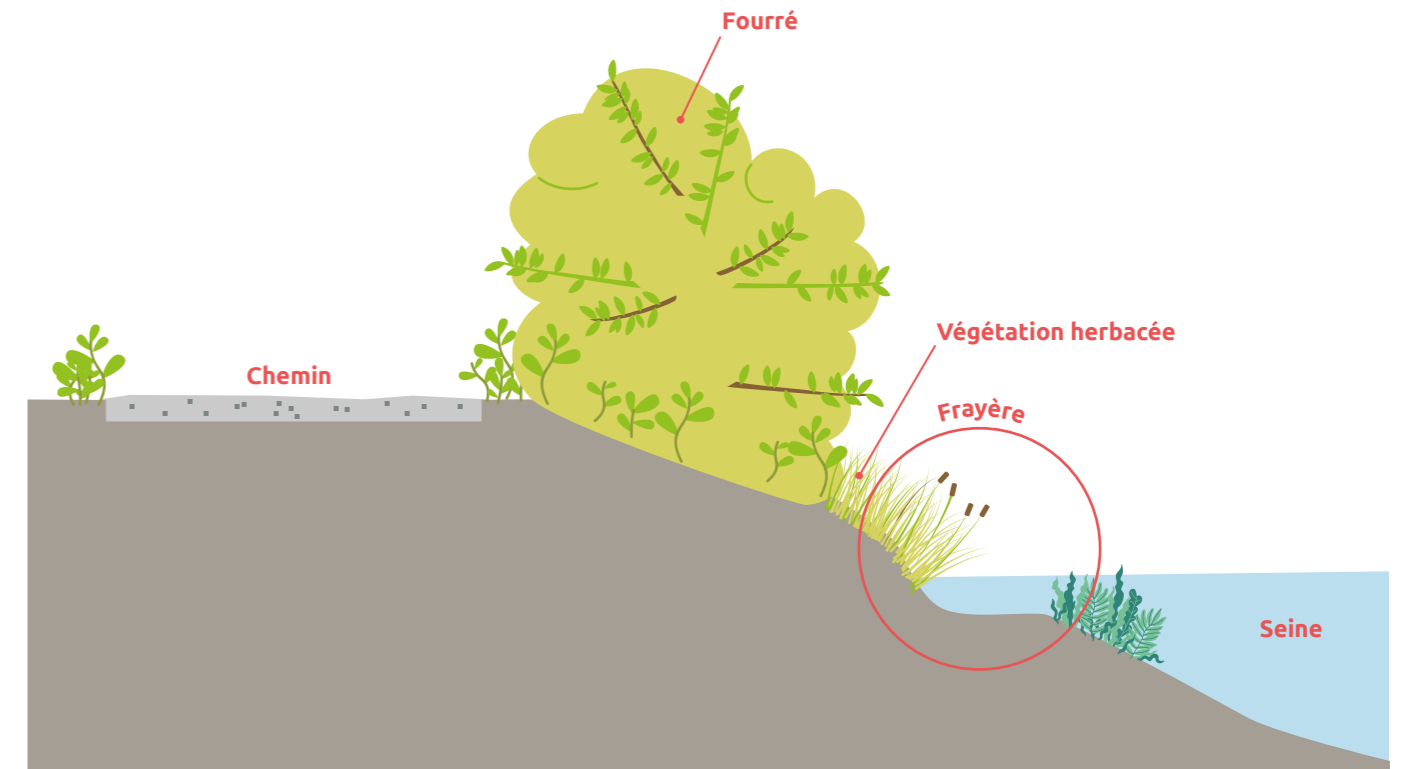
• Le terrassement

Les dalles une fois retirées, une plage immergée de 30 cm de profondeur sera aménagée. La frayère est ainsi constituée, et disponible au développement naturel des espèces.

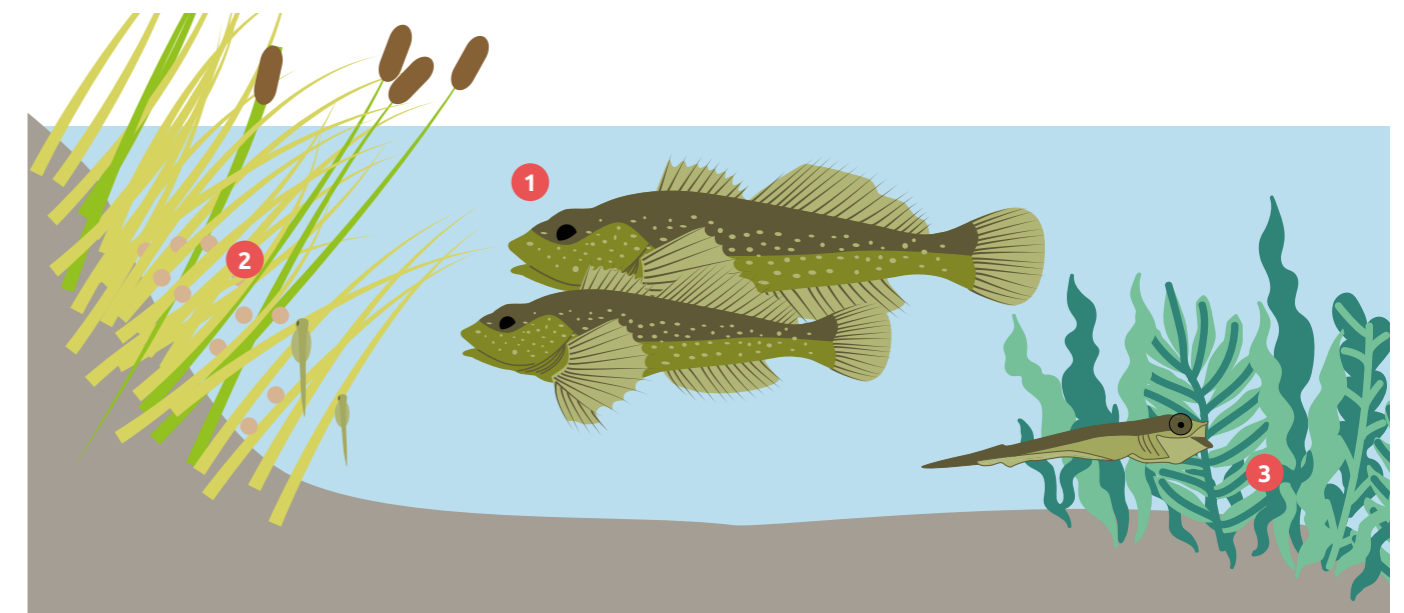
Tous les travaux ont été réalisés avant mi-février afin de ne pas perturber la période de reproduction des poissons.



Vue d'ensemble sur une frayère et son environnement



Zoom sur la frayère



1 En février-mars, les vandoises, hotus, chevaines et autres espèces aquatiques locales, rejoignent la frayère pour se reproduire. Ils pondent leurs œufs qui se fixent à la végétation.

2 Un mois plus tard environ, une fois les œufs éclos, les alevins restent eux aussi fixés pendant environ 10 jours.

3 Au printemps, ils atteignent leur morphologie adulte et peuvent rejoindre les étangs alentours où ils grossiront.

Éradication de la renouée du Japon : c'est la fin !

Cette espèce invasive compromettait l'équilibre de la biodiversité, c'est pourquoi des travaux d'éradication de cette plante ont été lancés dès le début du projet.

Aujourd'hui, 90% des travaux d'éradication de la renouée sont terminés et des arbustes ont été plantés en remplacement.

Des plantations d'arbustes (tels que les noisetiers, sureaux noirs et saules cendrés) ont été réalisées fin novembre à l'entrée de Châtenay-sur-Seine, près de la noue d'Auvergne. Ces espèces, très couvrantes, sont une protection supplémentaire contre la renouée du Japon : en colonisant l'espace, elles rendent très difficile la réinstallation de la renouée.

Pour protéger les plants des rongeurs dans les premiers mois, des cartons biodégradables, fabriqués en France, ont été installés. Cette parcelle sera ensuite recouverte de verdure !

La fin du chantier aura lieu au printemps quand le temps sec sera de retour.



Renouées sur le périmètre du projet en avril 2021, avant son retrait.



Cartons installés autour des plants d'arbustes.



Défrichage acte 2 : ça se termine !

La seconde phase de défrichage, débutée en janvier 2021, s'achèvera fin février 2022.

Elle vous a été présentée dans la lettre d'info n°2, et ces travaux s'inscrivent dans cette continuité.

Les défrichements sont réalisés pour la libération des espaces dédiés à la digue, à la station de pompage, aux travaux des mesures écologiques et aux chemins nécessaires aux circulations lors du chantier. Ils sont effectués conformément aux normes environnementales inscrites dans la déclaration de projet de Seine Grands Lacs.

Le cycle naturel biologique de la faune et de la flore est intégré dans la programmation de ces travaux, et tient compte de deux contraintes majeures :

- Les coupes d'arbres doivent être réalisées avant l'arrivée du printemps, pour ne pas troubler cette saison primordiale. Le printemps est le temps de la germination au cours de laquelle la végétation se développe, mais aussi celui de la fin de l'hibernation pour un grand nombre d'espèces animales. Une période phare pour la régénération naturelle des écosystèmes ;
- En complément de la première phase de défrichage début 2021, une seconde phase a débuté en septembre et s'achèvera fin février 2022. Ces opérations sont réalisées avant la période d'hibernation des chauve-souris, pour leur éviter tout impact sur leur cycle de vie annuel.

Une troisième phase aura lieu cet été, afin de compléter la libération des emprises nécessaires à la construction de la digue.

Calendrier



Seine Grands Lacs à l'écoute des élus locaux:

Mardi 9 novembre 2021, sous un beau soleil d'automne, Seine Grands Lacs, les élus des communes de l'espace endigué et de la Communauté de Commune du Bassée-Montois ont réalisé une visite de chantier. Ce fut l'occasion de revenir sur l'intérêt des défrichements et d'échanger sur les futurs travaux.



Démarrage des travaux en avril avec arrivée des premiers matériaux, travaux dès l'été...
La suite, au prochain numéro !



Seine Grands Lacs, un acteur de l'eau essentiel du bassin de la Seine

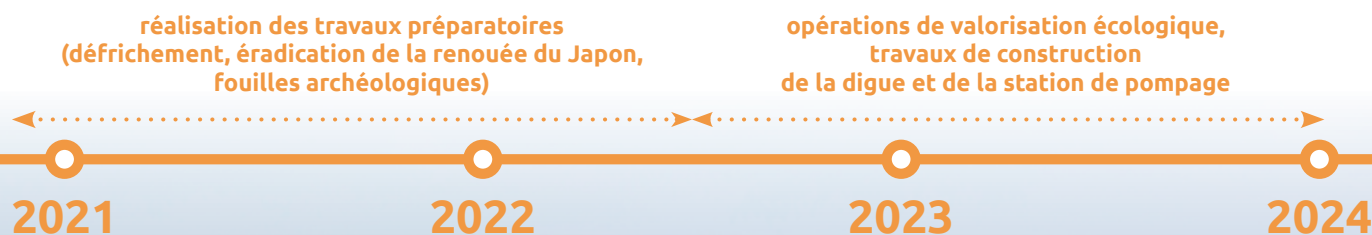
Seine Grands Lacs est un établissement public dynamique et innovant, un outil au service d'une politique de solidarité entre les territoires et les populations de l'amont et de l'aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbains et les territoires ruraux et agricoles. Son ambition: préserver et protéger l'eau, un bien commun à tous.

Ses membres illustrent cette diversité: la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est.

Sur 18 départements, couvrant 3 régions, ses équipes assurent 4 missions:

- 1 prévenir les inondations
- 2 soutenir le débit de la Seine et ses affluents
- 3 anticiper les changements climatiques
- 4 protéger l'environnement

Le planning du projet



Seine Grands Lacs met tout en œuvre pour vous informer de l'avancée du projet de La Bassée. Au programme: lettres d'information, panneaux, vidéos, site internet et réseaux sociaux! Un engagement porté pendant toute la durée des travaux et avec l'ensemble des partenaires du projet.

Réalisation: Egis Conseil – EPTB Seine Grands Lacs
Grégoire Isidore – Frédéric Darsaut – Elodie Guégan
Pascal Laugier – Julien Carmelle
Photos: EPTB Seine Grands Lacs – David Delaporte
Ecosphere
Impression: Champagnac • Février 2022